

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 19 (1939)
Heft: 4

Rubrik: La Suisse et la Foire de Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

certain nombre de litiges qui se posaient en général de la manière suivante :

Un différend s'étant élevé entre un chef d'entreprise et un représentant, à l'occasion le plus souvent du licenciement de ce dernier, le représentant revendiquait devant les Prud'hommes le bénéfice de la qualité de salarié et des indemnités prévues par la loi du 18 juillet 1937. L'employeur déniait la compétence des prud'hommes en prétendant que son représentant travaillait dans des conditions telles qu'il était mandataire et qu'il ne pouvait se prévaloir du statut professionnel et était justiciable des tribunaux de commerce.

Quelques cas seulement ont été soumis aux tribunaux : Tarbes, 10 décembre 1937; Nantes, 18 janvier 1938; Avranches, 26 janvier 1938; Pierrelatte, 28 janvier 1938; Roubaix, 3 mars 1938; Toulon, 30 mars 1938; Brest, 4 avril 1938 et

surtout Tribunal civil d'Oran, 23 février 1938.

Les décisions rendues se bornent à faire application de l'article 29-k de la loi du 18 juillet 1937 sans rechercher s'il existe un lien de subordination.

Un jugement du Tribunal civil du Havre, en date du 10 novembre 1938 est particulièrement intéressant parce qu'il fait, à notre avis, une juste application de la loi du 18 juillet 1937 en décidant qu'un représentant ne peut pas bénéficier du statut lorsqu'il ne répond pas aux différentes conditions énumérées à l'article 29-k; il refuse de considérer comme un salarié le représentant qui n'exerce pas d'une façon exclusive et constante sa profession et fait occasionnellement des opérations pour son compte personnel.

Alain PETIT,

Directeur Commercial à la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision.

LA SUISSE ET LA FOIRE DE PARIS

L'an dernier, les Services de Contrôle de la Foire de Paris, dénombant les acheteurs étrangers qui avaient visité cette manifestation relevaient les noms des représentants de 59 pays. Parmi ceux-ci, les citoyens de la Confédération Helvétique formaient le contingent le plus nombreux.

La Suisse porte un intérêt considérable au marché français dont elle est un des meilleurs clients.

Elle s'est classée cette année-là en troisième rang parmi les clients de la France. Elle n'a, par contre, occupé que la huitième place parmi les fournisseurs de ce pays. Il lui tient à cœur de développer ses ventes en France pour les rapprocher du niveau des achats qu'elle y effectue.

La Foire de Paris lui offre une excellente occasion de présenter aux commerçants et industriels français toute la gamme de sa production et de les convaincre de sa qualité indiscutable.

Par la solvabilité et l'honnêteté dont y font preuve les acheteurs, par la liberté et la sécurité des transactions qui s'y réalisent, le marché français apparaît comme un des plus sains du monde. Il répond en tous points aux méthodes commerciales helvétiques.

Souhaitons qu'en dépit des événements, les échanges traditionnels entre les deux pays se

poursuivent, affirmant la valeur d'un libéralisme auquel les habitants des deux Républiques restent fermement attachés, et examinons sous quels aspects se présente la Foire de Paris en 1939, en particulier la participation de la Suisse à cette importante manifestation.

* * *

Jamais la Foire de Paris ne s'est annoncée avec de si brillantes promesses. Il a fallu prévoir un emplacement supplémentaire de 1.000 mètres carrés pour le Camping, de 1.500 mètres carrés pour l'Ameublement, de 2.000 mètres carrés pour la Mécanique.

La Section de la Mécanique où figurera une collection imposante de machines-outils constituera une manifestation comparable à l'Exposition de Paris de 1900 où l'on put admirer cette fameuse Galerie de Machines qui laissa un souvenir si vivace dans les esprits.

Quant à la Section du Meuble, elle occupe près de 20.000 mètres carrés. C'est un véritable record du monde par le nombre et la qualité des ensembles présentés. En outre, une importante démonstration de la fameuse école Boule et de l'école de la Chambre

d'Apprentissage y souligneront l'orientation actuelle du meuble français.

Le Salon des Vins, enrichi d'un Salon de la Gastronomie, connaîtra son succès habituel, et la Radio couvrant un espace de 6.000 mètres carrés présentera les dernières nouveautés des plus importantes maisons.

Il faut cependant insister sur toute une section dont le développement est considérable en raison même des circonstances actuelles qui ont ramené aux produits français la faveur du commerce d'exportation. Certaines industries qui avaient particulièrement souffert de la crise réagissent et constituent des groupements imposants. On trouvera, parmi les industries de fantaisie, 80 stands de jouets et plus de 60 fabricants de bijouterie fantaisie et d'orfèvrerie. Quant à la coutellerie, elle réunit les producteurs des grands centres français et, chaque année, compte plus d'exposants.

A tout cela, il faut ajouter les bronzes d'art et les fontes d'art, présentés dans des stands aux riches étalages et d'une magnifique ordonnance, si bien que l'ensemble des jouets, articles de fantaisie, pièces d'orfèvrerie, chefs-d'œuvre des

maîtres couteliers, bronze d'art et fontes d'art, répartis sur 10.000 mètres carrés, donnent l'idée la plus flatteuse de ce que dans ces domaines, où sa renommée est ancienne et toujours innée, la production française peut offrir à l'acheteur étranger.

Parmi tant de riches et belles collections la participation suisse brillera d'un vif éclat. La section officielle est organisée par les Chemins de Fer suisses, l'Exposition de Zurich et la Chambre de Commerce Suisse à Paris. Il suffit de se reporter à ce qui fut réalisé les années précédentes, soit par les Chemins de fer, soit par la Chambre de Commerce pour évaluer la réussite de leur collaboration à laquelle l'Exposition de Zurich fournira un précieux appoint.

La participation suisse ne se borne d'ailleurs pas à une section officielle et les Ministres du Commerce de la Confédération Helvétique qui visitent chaque année la Foire de Paris y doivent accomplir un très long périple pour visiter tous leurs ressortissants. On trouve toujours un certain nombre de ceux-ci dans le quartier de l'Alimentation, mais au mois de mai prochain c'est dans le groupe des Machines-Outils qu'il faudra chercher la majorité des représentants de l'Industrie suisse.

CASSEGRAIN

Recommande parmi les délicieuses fabrications
— qu'il réalise dans ses 5 Usines modèles —
LES SPÉCIALITÉS SUIVANTES :

Le Thon Cassegrain

Les filets de Thon Cassegrain

Le Thon au naturel Cassegrain

Les Sardines Cassegrain
"Les Délicates"

*Le Cassoulet, la Choucroute garnie
les Tripes à la Mode de Caen
et toute la Gamme de ses Quenelles*

CASSEGRAIN

Toutes Conserves exquis

Les Conserves Françaises de Poissons

Centenaires

dans leur expérience
et leur réputation
sont aussi

les plus Modernes

dans leurs méthodes
et les garanties qu'elles offrent
aux consommateurs gourmets

Les Sardines et le Thon des
Côtes de Bretagne et de Vendée

Les spécialités Boulonnaises
et Fécampoises

sont sans rivales au Monde